

## AVIS INTERNET

**Objet :** Introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats sur le Fonds d'Épargne Salariale « ES Ofi Invest Multi Strategy » (le « FCPE ») géré par la société de gestion Ofi Invest Asset Management à compter du 15 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCPE « **ES Ofi Invest Multi Strategy** » (code AMF : 990000116169) géré par Ofi Invest Asset Management et nourricier de l'action K (code ISIN : LU1225026605) de l'OPC Maître « Aviva Investors - Multi-Strategy Target Return Fund » géré par Aviva Investors Luxembourg, et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que Aviva Investors Luxembourg a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates ») au niveau de l'OPC Maître de votre FCPE.

Ce mécanisme de gestion de la liquidité permet d'étaler, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion de l'OPC Maître et donc l'égalité des actionnaires.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des actionnaires ; ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion Aviva Investors Luxembourg lorsqu'un seuil de 10% de l'actif net est atteint.

Aussi, par conséquent, dans l'hypothèse où l'OPC Maître de votre FCPE déclencherait ses gates et aussi longtemps que le dispositif perdurera, les ordres de rachats au niveau de votre FCPE pourraient ne pas être exécutés sur une même valeur liquidative tant que votre FCPE sera dans l'impossibilité d'obtenir (en partie ou en totalité) le rachat des actions de son OPC Maître.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCPE que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation réglementaire du FCPE actualisée en conséquence sera disponible sur les sites internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com) à compter du 15 décembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**